

« Mon adolescent et son secret médical »

Etude qualitative réalisée en Ile-de-France auprès de parents ayant des enfants âgés de 15 à 18 ans

Thèse pour le Diplôme d'Etat de Docteur en médecine
PIERRON Betty

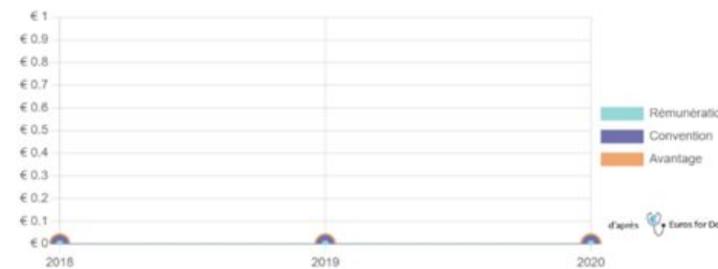
- ✓ Absence de lien en rapport avec la recherche
- ✓ Absence de financement



Déclaration publique d'intérêts de Betty PIERRON Betty

23/02/2025

Financements reçus de l'industrie



Liens spécifiques à l'intervention

« "Mon adolescent et son secret médical" Etude qualitative réalisée en Ile-de-France auprès de parents ayant des enfants âgés de 15 à 18 ans »

- Aucun

Autres liens d'intérêts

Activité professionnelle

- Médecin généraliste (2024-en cours)
- ()

Engagements

- (-en cours)

Principaux financeurs

-



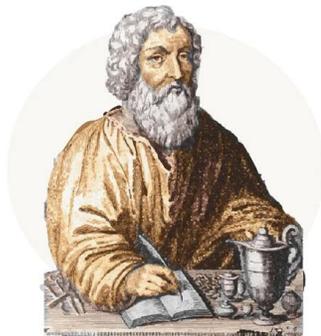
Déclaration complète

- disponible sur Archimede.fr

INTRODUCTION

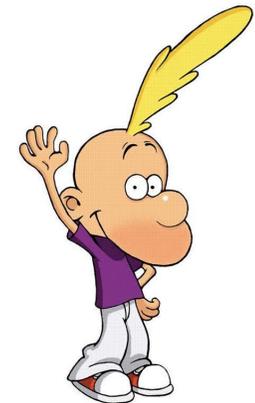
Le secret médical des mineurs

- Secret médical : un principe fondamental
- Secret vs autorité parentale
- MG, 70% du recours aux soins des adolescents
- Enjeux de préventions : suicide 2 -ème cause de mortalité des 15-24 ans



Vème siècle av JC

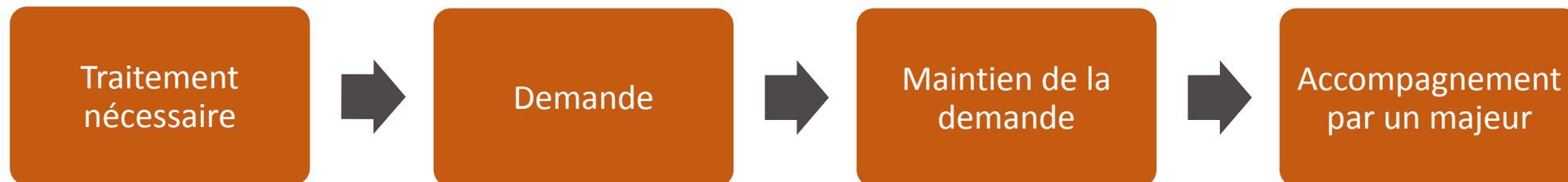
04.03.2002



INTRODUCTION

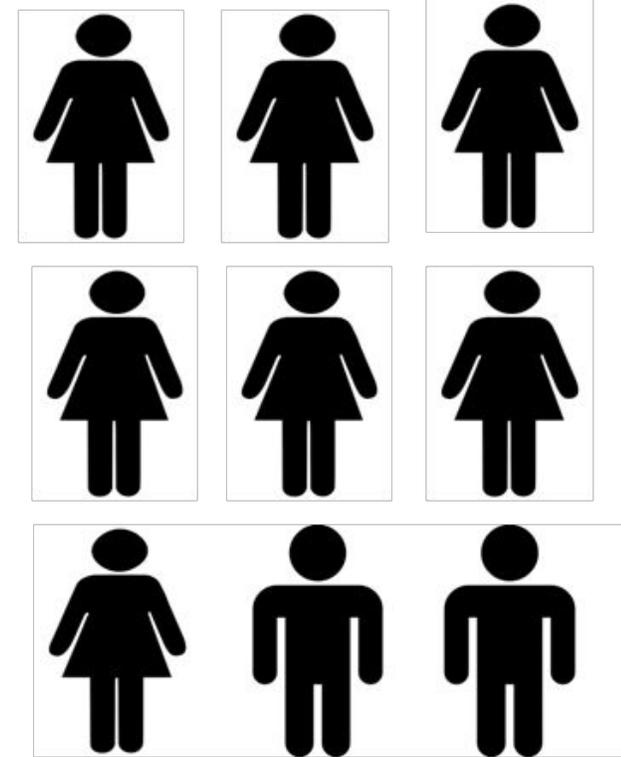
Art. L.1111-5 du Code de la santé publique

« le médecin peut se dispenser d'obtenir le consentement du ou des titulaires de l'autorité parentale sur les décisions médicales à prendre **lorsque le traitement ou l'intervention s'impose pour sauvegarder la santé d'une personne mineure, dans le cas où cette dernière s'oppose expressément à la consultation du ou des titulaires de l'autorité parentale afin de garder le secret sur son état de santé.** Toutefois, le médecin doit dans un premier temps s'efforcer d'obtenir le consentement du mineur à cette consultation. Dans le cas où le mineur **maintient son opposition**, le médecin peut mettre en œuvre le traitement ou l'intervention. Dans ce cas, le mineur **se fait accompagner d'une personne majeure de son choix** »



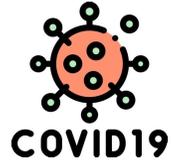
MATERIEL ET METHODE

- Recherche qualitative IPA
- Entretiens individuels semi-dirigés
- Art L111-5 du CSP présenté en 2^{ème} partie
- Echantillon raisonné de convenance sur volontariat



Parents d'ados de 15 à 18 ans
résidant en Ile-de-France

MATERIEL ET METHODE



- Mai 2021 à Septembre 2023 (3 visio)



- Durée moyenne : 41 minutes



- Retranscription et analyse manuelles



- Journal de bord



- Triangulation 5 entretiens sur 9

RESULTATS

Perception du secret des mineurs

□ **Sujet sensible et méconnu**

P3 : « il y a cette dimension aussi de responsable légal (...) la difficulté c'est « et si » ; « et s'il se passe quelque chose » ».

P8 : «c'est juste que je ne sais pas (...) quelle est la limite vis-à-vis des parents »

□ **Une question d'âge ?**

Réponses multiples : A partir de 18 ans/11-12 ans/14 ans, selon maturité

□ **Secret à moduler**

P2 « Voilà y a le secret médical de maladies graves et maladies bénignes quoi. »

RESULTATS

Opinion sur le secret

□ Isolement d'un soutien familial

P4 « le poids du secret...le poids du secret c'est ajouter de la douleur sur de la douleur »

P5 « en terme d'isolement social de l'enfant, du jeune, tu vois, je pense que c'est énorme »

□ Parent premier médecin traitant de l'adolescent

Aide à la gestion du suivi médical, prise des traitements, compréhension des consultations.

P3 « les réponses sont souvent incomplètes aussi de la part du jeune. »

P4 « je pense qu'il est nécessaire d'investir les parents. Parce que, on sait bien les ados, on leur donne un traitement médical sur 5 jours, ils vont bien le faire 2 jours, voilà »

RESULTATS

Opinion sur le secret

□ Adolescent manipulateur

Tendance à dissimuler des informations avec une inconscience des conséquences potentielles :

P5 « *« Elle s'était fait un étirement, pour essayer de comprendre si vraiment le docteur lui avait interdit le sport ou qu'est ce qu'elle lui avait dit exactement. Et je me suis méfié un peu (...) Qu'est ce qu'elle a interprété en disant c'est pas grave. »*

□ Liberté de parole

P9 « *c'est au moins on peut l'aider, il est pas isolé, il se retrouve pas isolé »*

RESULTATS

Opinion sur la loi

□ Transfert de responsabilité

P4 « Mais je trouve que pour les médecins c'est difficile, parce que c'est eux qui endossent la responsabilité plutôt que les parents du jeune »

□ Confiance nécessaire au médecin

Dépendant de l'écoute perçue en consultation ++

Inenvisageable pour le médecin actuel de P3 *« Il fait basique. C'est plutôt ce que j'appelle moi, un médecin Mac Do. C'est-à-dire qu'ils ont besoin d'enchaîner beaucoup de rendez-vous... »*

Envisageable pour celui de son enfance *« il y a une époque où voilà, c'était ça, c'était un membre de la famille, avec une notion de confiance. Oui là je dirais oui tout de suite. »*

RESULTATS

Opinion sur la loi

Droit à diffuser

Une annonce en consultation du droit au secret des mineurs par le médecin plutôt bien accueillie

P1 « Ça permet à ce que les enfants se confient et de débloquent certaines situations. »

Parents plus indécis, loi qui prime sur leurs doutes.

P4 « Oui mais, puisque la loi est comme ça faut que la loi, c'est la loi. Donc tout le monde peut connaître la loi »

DISCUSSION

Forces et limites

Forces

- Etude originale
- Variété des profils des parents
- Durée des entretiens
- Triangulation 56% des données

Limites

- Chercheuse novice
- Recrutement sur volontariat
- Connaissance du sujet et du statut « d'interne en médecine » avant entretien

TAKE HOME MESSAGES

- ✓ Secret des médical des mineurs **un sujet méconnu** par les parents
- ✓ Accueil plutôt favorable avec **une annonce de la loi qui peut convaincre**
- ✓ **Transfert de responsabilité** impliquant **une confiance dans le médecin dépendant de son écoute**
- ✓ Posture de **médiateur familial**
- ✓ **Se méfier de l'observance** en l'absence des parents